

Projet associatif AEHM 2016

NOS ENGAGEMENTS

La rénovation de notre projet associatif est un moment fort dans l'histoire de l'AEHM. C'est l'occasion de faire un pont entre notre héritage de plus de cinquante années au service des personnes en situation de handicap moteur et notre avenir. L'évolution des politiques publiques depuis les années 2000 incite à élaborer un nouveau modèle pour notre action médico - sociale.

Notre mission est de prendre en compte, plus que jamais, la singularité des enfants et adultes accompagnés dans nos établissements et services, donc de subordonner notre action à leurs besoins. L'offre institutionnelle doit s'adapter aux besoins des personnes et non l'inverse. L'ambition de l'AEHM, depuis sa création, est d'accueillir et accompagner les enfants et adultes tout au long de leur parcours de vie.

Seuls, nous ne pourrions proposer une réponse de qualité. Nous devons à l'avenir accentuer nos partenariats et le travail en réseau, renforcer la coopération entre nos établissements et services et concevoir notre offre dans une logique transversale et coopérative sur chacun des territoires où nous sommes implantés.

Notre histoire, nos réussites, nos connaissances consolidées du handicap moteur et du polyhandicap, les compétences acquises, nous permettront d'entreprendre davantage que simplement nous adapter à la seule demande publique.

Notre ambition est aussi de proposer à l'action publique des réponses, en particulier sur les situations de handicap plus complexes que par le passé, d'être pro-acteurs dans la définition des besoins et des solutions à apporter.

Nous nous engageons dans une aventure collective qui comportera des réussites, des expérimentations. Cela suppose qu'à terme, sur un horizon de cinq ans, nous acceptions d'évaluer notre action afin d'adapter et réorienter, si besoin, notre projet.

Cinq principes d'action et orientations nous permettront de réaliser notre ambition.

- Etre capable d'anticiper et d'adapter en permanence notre réponse, nos plateaux techniques et les compétences des salariés.
- Mieux connaître les personnes accueillies, identifier et capitaliser nos savoir-faire et nos compétences.
- Maintenir et promouvoir la singularité des établissements sur leur territoire.
- Mieux impliquer les personnes accueillies et les familles dans notre action.
- Garantir rigueur et transparence dans la gestion des fonds publics attribués.



Projet associatif AEHM 2016

Etre capable d'anticiper, d'adapter en permanence notre réponse, nos plateaux techniques et les compétences des salariés

- anticiper pour nos établissements la complexité croissante des situations de handicap des personnes à accueillir ;
- concevoir et faire vivre une cellule de veille associative, sanitaire, médico-sociale, sociale, technologique, financière, et juridique ;
- élargir nos offres de service en s'inscrivant dans les réseaux de proximité et en formalisant nos engagements par des conventions ;
- se mobiliser sur chaque territoire pour encourager et soutenir une politique de prévention des risques de rupture dans les parcours de soins et/ou d'accompagnement ;
- contribuer aux recherches sur l'ouverture des établissements à l'accompagnement du projet de vie à domicile des personnes en situation de handicap, que ce soit par des dispositifs d'accès à la scolarisation, à la culture, aux loisirs, au sport, à l'insertion professionnelle ou par l'appui aux aidants ;
- recruter des professionnels qualifiés, leur permettre de faire évoluer leurs compétences afin de fournir la meilleure qualité de réponse en direction des populations accueillies, prenant en compte la singularité de chacun ;
- améliorer nos méthodes d'identification et de définition des besoins de formation pour élaborer des plans de formation ambitieux ;
- développer les actions de formation inter-établissements ;
- maintenir un équilibre entre promotion interne et recrutement externe ;
- adapter en permanence nos infrastructures et nos plateaux techniques aux personnes accueillies.



Projet associatif AEHM 2016

Mieux connaître les personnes accueillies, identifier et capitaliser nos compétences et nos expériences

- procéder régulièrement à des études concernant les populations accueillies ;
- développer l'esprit d'initiative pour identifier des perspectives de recherche ;
- affiner en permanence nos critères d'observation de façon concertée, repenser la transversalité des pratiques ;
- favoriser les expériences, assurer le suivi, l'évaluation, en interaction entre les usagers, les familles, les professionnels au sein de l'association ;
- organiser la valorisation et le partage des retours et des conclusions de ces expériences ;
- identifier, formaliser ce que nous savons faire de mieux ;
- diffuser et partager nos savoirs - faire au sein de l'AEHM et en externe.

Maintenir la singularité des établissements sur leur territoire

- valoriser la chance de l'AEHM d'être implantée dans 3 régions et 5 départements pour mieux appréhender les politiques publiques et les richesses territoriales de leur mise en œuvre ;
- s'attacher à l'ancrage territorial des établissements : enrichir le lien entre la singularité d'un établissement et les besoins de son territoire ;
- en tirer des enseignements et les partager au sein de l'association ;
- coopérer et échanger avec les autorités de contrôle dans le respect des relations contractuelles afin d'optimiser les moyens mis au service des usagers.



Projet associatif AEHM 2016

Impliquer les personnes accueillies, les familles et les aidants

- se donner les moyens de mieux connaître la personne accueillie dans son parcours institutionnel ;
- favoriser les conditions nécessaires à la construction d'une confiance réciproque entre les familles, les aidants, les établissements et l'association ;
- reconnaître la personne accueillie dans sa singularité, dans le respect de son identité, de son parcours de vie, de son histoire personnelle et familiale ;
- créer les conditions favorisant le maintien des liens familiaux et sociaux ;
- associer les familles et aidants à l'élaboration des projets de vie ou d'accompagnement des personnes accueillies dans les établissements ;
- créer les conditions d'une co-évaluation du service rendu par les établissements à partir d'une écoute et d'un dialogue respectueux entre les familles, les aidants et les professionnels ;
- favoriser la recherche d'un accompagnement des personnes accueillies en collaboration avec les ressources et les compétences de leur entourage familial et des aidants ;
- favoriser des espaces d'échanges qui impliquent les familles et les personnes accueillies et/ou accompagnées.

Garantir rigueur et transparence dans la gestion des fonds publics attribués

- s'engager à gérer au mieux les fonds publics qui nous sont confiés et attribués, selon les réglementations en vigueur et ce dans l'intérêt des établissements dont nous avons la responsabilité, pour le bien être des usagers ;
- exercer cette responsabilité avec le souci d'optimiser les ressources dont nous avons la charge, en contrôler son emploi avec entre autre la mutualisation de la trésorerie, la garantie de rigueur propre à chaque acteur concerné et en toute transparence et clarté ;
- exercer cette mission avec l'appui d'un cabinet d'expertise comptable intervenant dans l'ensemble des établissements et services, ainsi qu'au sein de l'association. Un commissaire aux comptes ayant la charge de contrôler la sincérité et la régularité des comptes annuels ;
- inscrire la gestion du risque financier et sa prévention dans une politique globale de gestion des risques.